





#### CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (01), les villes des Divonne les Bains et de Gex sont lauréates de l'appel à projet « Petites villes de demain ». A ce titre, elles recrutent un(e) chef(fe) de projet mutualisé.

Véritable chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial, Il (elle) coordonne la conception du Projet de Territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation. Il (elle) appuie et conseille les instances décisionnelles communales et intercommunale engagées dans le projet. Il (elle) entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Sous l'autorité des directeurs généraux des services des deux villes, le(a) chef(fe) de projet aura la charge d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de chaque collectivité.

### Missions du chef de projet Petites villes de demain

- 1. Participer à la conception des projets de territoire de chaque commune et en définir sa programmation :
- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux,
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux,
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation,
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD,

- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU...).

## 2. Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville,
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale,
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU\* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif,
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires,
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions,
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

# 3. Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet,
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet,
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées,
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet,

Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

### 4. Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges,
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques,

## Détails du poste

- Travail à temps complet,
- Poste mutualisé entre les villes de Divonne les Bains et Gex suivant la répartition 50%/50%
- Sous l'autorité des DGS des deux villes.

## Profils demandés

- Vous êtes titulaire d'un bac + 5 en droit de l'aménagement et des collectivités territoriale (Architecte – Urbanisme – Aménagement – Foncier – développement économique)
- Vous disposez de bonnes connaissances sur les dispositifs tel que OPAH-RU, sur les marchés publics et la gestion du budget global.
- Capacité d'études, d'expertises, afin de définir les besoins d'ingénierie et rédactionnelles pour la conception des documents destinées à être contractualisés ou avenantés.
- Capacité de coordonner, encadrer l'équipe projet et identifier les difficultés rencontrées en y apportant des solutions pour y répondre

#### **Conditions**

- Catégorie : A
- Recrutement sur un contrat de projet (contrat à durée déterminée d'une durée de 18 mois maximum) dont l'échéance est la réalisation du projet identifiée par la signature de la convention Opération de Revalorisation Territorial (ORT),
- · Rémunération statutaire.
- Régime indemnitaire
- Tickets restaurant
- Participation à une mutuelle labélisée
- Prime annuelle

Date limite de dépôt des candidatures le 30 avril 2021 pour une prise de poste le 15 mai 2021.

Les candidatures pourront être adressées à la mairie de Gex mais seront centralisées à la mairie de Divonne-les-Bains – 73 avenue des thermes – 01220 Divonne-les-Bains.